

PROCES-VERBAL DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 04 Mai 2023

Ordre du Jour :

- Attribution des marchés pour la rénovation et amélioration énergétique d'un logement locatif à Epineux-le-Seguin ;
- Exonération des loyers de la salle annexe du restaurant sis 25 rue du Maréchal Leclerc à Ballée ;
- Subvention exceptionnelle association des Zélés de Linière(s) ;

Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois, le 04 mai, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 avril s'est réuni à la Mairie principale sous la présidence de Monsieur DESNOË Stéphane, Maire.

Etaient présents : M. DESNOË Stéphane - Mme LAVOUÉ Isabel - M. VALLERAY Jean-Louis - M. LEROY Anthony - Mme MIEUZÉ Géraldine - MM. AUBRY Yves - Mme BAILLIF Noémie - MM DUBOIS Mickaël - JOUY Joël - Mmes LEBRETON Charline - MAGNIEN Pascale - PIERRE-AUGUSTE Renée - M. SOUVESTRE Jean-François.

Absents excusés : Mmes BERNARDON Gaëlle - PAVIEL-LEGROS Magali - MM PREMARTIN Christophe - BLSCAK Damien - GÉRÉ Nicolas - COTTEREAU Frédéric

Pouvoir(s) : M. GÉRÉ Nicolas a donné pouvoir à M. DESNOË Stéphane.

Secrétaire de séance : M. VALLERAY Jean-Louis

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 14 dont 1 pouvoir

Date de publication : 11 mai 2023

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date 27 Mars 2023.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité,

36-2023 : Attribution des marchés pour la rénovation et amélioration énergétique d'un logement locatif à Epineux-le-Seguin

Vu la délibération n° 2023-11 validant le projet et le lancement d'une nouvelle consultation pour la rénovation et amélioration énergétique d'un logement locatif à Epineux-le-Seguin,
L'opération « rénovation d'un logement locatif à Epineux-le-Seguin » fait l'objet d'une seule tranche et se répartit en 07 lots.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis en date du mercredi 29 mars 2023,

Un avis d'appel à concurrence a été publié sur le Ouest-France par MEDIALEX le 02 mars 2023 et sur le profil acheteur www.paysmeslaygrez.fr/entreprendre/autres/lesmarches-publics.fr

Au regard de l'analyse des offres établie sur la base des critères énoncés dans le règlement de consultation (prix des prestations : 60% et valeur technique : 40%) par le maître d'œuvre sur l'ensemble des dossiers reçus, le représentant du pouvoir adjudicateur propose de retenir les entreprises énoncées ci-dessous comme présentant les offres économiquement les plus avantageuses :

LOT 1 : Maçonnerie - Démolition

DEVAUTOUR - 72300 Solesmes : **22 742.96 € HT**

(base 21 100,51 € + variante dalle chaudière : 1 642,45 € HT)

LOT 2 : Couverture ardoise

SAS MICHEL COUVERTURE CHARPENTE - 72300 Sablé-sur-Sarthe : **45 414.00 € HT**

LOT 3 : Menuiseries extérieures et menuiseries intérieures bois

Entreprise Thierry LEBLANC – 72350 Avesse : **18 451,91 € HT**

LOT 4 : Plâtrerie - cloison sèche et isolation - plafonds

LATOUR EURL – 53810 Changé : **20 308.39 € HT**

LOT 5 : Carrelage - Faïence

BIENVENU – 53007 Laval : **7 567.03 € HT (base 2 974,01 € + variante : 4 593,02 €)**

LOT 6 : Peinture

SAS GERAULT - 53940 Saint-Berthevin : **4 574.32 € HT (offre de base : 5 931,01 € HT - suppression sol PVC : - 1 356,69 € HT)**

LOT 7 : Plomberie – sanitaire – chauffage – électricité- ventilation - option chauffage bois

SAGET SARL - 53200 Saint-Fort : **42 080.82 € HT (base 16 750,00 + variante 25 330,82 €)**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le marché et tout document relatif à ce marché avec les entreprises mentionnées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les avenants éventuels à intervenir dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre et des marchés des entreprises.

37-2023: Exonération des loyers de la salle annexe du restaurant sis 25 rue du Maréchal Leclerc à Ballée

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune loue la salle annexe du restaurant « Val-des-Loups » sis 25 rue du Maréchal Leclerc à Ballée à Mme BOURNY Valérie.

La crise énergétique a eu un impact économique majeur sur l'activité des commerçants sur le territoire. Mme BOURNY Valérie après avoir présenté sa facture énergétique demande une aide de la commune.

Ainsi, pour tenir compte de l'augmentation des coûts énergétiques et améliorer sa trésorerie, le maire propose de venir en aide au restaurant « Val des Loups » et de l'exonérer des loyers de la salle annexe du restaurant du 1^{er} mars au 30 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'exonérer en totalité le loyer du mois de mars, avril, mai et juin de la salle de l'Erve attenante au restaurant « Val des Loups » correspondant à un montant de 200 € HT ;

38-2023 : Subvention exceptionnelle association des « Zélés de Linière(s) »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier en date du 20 mars 2023 de Monsieur Romain VASSEUR, Président de l'association des « Zélés de Linières » de Ballée.

Pour faire face aux frais engagés par l'Association, le Président sollicite de la Municipalité une aide financière exceptionnelle de 4000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal

- DECIDE de ramener l'aide exceptionnelle à 1000 €.

Cette subvention sera imputée en section de fonctionnement du budget communal – article 65748.

Questions diverses - *D'autres points sont abordés.*

• Elections sénatoriales :

Monsieur le Maire informe que l'élection des sénateurs aura lieu le 24 septembre 2023 à Laval, les conseillers des communes de la Mayenne sont convoqués le 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués titulaires, supplémentaires et leurs suppléants. La réunion du 9 juin aura lieu à 18h.

• Travaux d'éclairage public à Epineux-le-Seguin :

Sur la commune de Val-du-Maine, seules les 3 rues (Rue Pierre Jean Chapron, Rue de La Chasnière, lotissement Etoile du Berger), ne sont pas équipées en LED, les économies à réaliser ne sont pas importantes, il n'y a pas d'urgence. Les travaux auront donc lieu en 2 tranches.

• Vente de l'immeuble Place Troussard (ancienne mairie) :

Monsieur le Maire informe qu'il va mettre en vente le bâtiment auprès d'une agence immobilière.

• Panneaux photovoltaïques pour le boulodrome :

M. le Maire présente au conseil municipal le projet d'installation de panneaux photovoltaïques au-dessus du boulodrome



Le conseil municipal est favorable au projet de couvrir le boulodrome et souhaite poursuivre en ce sens.

• Loyer du VIVECO

M. le Maire informe de la reprise du VIVECO, il indique qu'il serait bien de revoir le loyer et propose de l'augmenter. Le conseil municipal donne son accord de principe, le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

• Renouvellement de la Commission de contrôle des listes électorales

M. Le maire indique la la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée il indique qu'elle est composée :

- de 2 conseillers municipaux, (il propose M. SOUVESTRE en titulaire et M. GÉRÉ en suppléant)
- de 2 délégués de l'administration
- de 2 délégués désignés par le tribunal judiciaire

FIN DE SEANCE à 23h00.

Le Maire
Stéphane DESNOË



Le secrétaire de séance
M. Jean-Louis VALLERAY

